

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation : 9 juin 2026

L'an deux mille-vingt-six, le mardi seize juin à 18h00, les membres du Comité syndical du SYVEDAC, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, Nicolas JOYAU, se sont réunis, en séance publique dans les locaux de la Communauté urbaine CAEN LA MER – 16 rue Rosa Parks à CAEN (les Rives de l'Orne), salle de l'Hémicycle.

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de membres présents : 48

Etaient présents :

⇒ COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Délégués titulaires : M. BAIL, Mme BARILLON, M. BEAUGÉ, M. BERTHAUX, M. BOURGUIGNON, M. CHAPPERON, Mme COLLET, Mme COUE DA SILVA, M. DEGOULET, M. DEROO, M. GODEFROY, M. JOYAU, Mme LAMY, M. LECERF, M. LEPRUN, M. LIZORET, M. MATA, M. MAUGER, M. SIMAR, M. TARDIF, M. VINCENT.

Délégués suppléants : M. JURASCHEK, M. SAVARY, M. ZANNIER.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE

Délégués titulaires : Mme MAHÉRAULT, Mme ONRAED.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

Délégué suppléant : M. PAILLETTE.

⇒ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE

Délégués titulaires : M. BENARD, M. CAREL, M. CHEDEVILLE, M. COLAS, M. COOL, Mme COTTRON.

Délégué suppléant : M. BRETHES, M. TISSIER.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE

Délégués titulaires : M. CICHETTI, M. GERMAIN, M. PICODOT.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE

Délégués titulaires : M. CAILLOUET, M. MAUNOURY.

⇒ SMICTOM DE LA BRUYERE

Délégués titulaires : M. BOUJRAD, Mme FIEFFÉ, M. MARTIN.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ÈS DUNES

Délégués titulaires : Mme FOUREZ, Mme LONCLE, M. OUIN.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

Délégués titulaires : M. LANDREIN.

Délégué suppléant : M. PINEL.

Etaient absents excusés (délégués titulaires) :

⇒ COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Délégués titulaires : M. BONNE, Mme BOSQUER, M. DE WINTER, M. DUBAS, M. JEANNE, Mme LEPETIT, M. POTTIER, M. RENOUF, M. SIX.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

Délégués titulaires : M. BUFFETRILLE, M. HOTTELART, M. RENAUD.

⇒ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE

Délégués titulaires : M. DESHAYES, M. GROULT, Mme ZEYMES.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE

Délégués titulaires : Mme DUBOS.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

Délégués titulaires : M. JUS, Mme MOSTIER.

Etaient absents (délégués titulaires) :

⇒ COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Délégués titulaires : Mme AUBERT, M. AUBERT, M. COUTANCEAU, M. ESCACH, M. GRIPPON.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

Délégués titulaires : M. HEUTTE.

⇒ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE

Délégués titulaires : Mme AUGE.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE

Délégués titulaires : M. DELILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20260616-260616_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2026

Publication : 23/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



7. COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) – ELECTION DES MEMBRES.

La procédure de délégation de service public prévoit qu'une commission constituée selon les articles L 1411-5 et L 1411-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) examine les offres des candidats à toute nouvelle délégation, ainsi que tout projet d'avenant aux contrats en cours entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

Pour faciliter le fonctionnement du syndicat mixte pour la valorisation et l'élimination des déchets de l'agglomération caennaise, le comité syndical, lors de sa séance du 19 mai 2026, a décidé de désigner une commission permanente pour la durée du mandat.

Cette commission, dont la présidence est assurée par le président ou son représentant, est composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants, élus par le Comité syndical au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. On notera que rien ne s'oppose à ce qu'il y ait une liste unique.

Par délibération du 19 mai 2026, le Comité syndical a fixé les modalités de dépôt des listes comme suit :

- Le dépôt des listes aura lieu auprès de la direction du SYVEDAC par voie dématérialisée, au plus tard le mardi 2 juin 2026 à 17h00. Les listes devront être déposées à l'adresse mail suivante contact@syvedac.org avec pour objet « dépôt de liste CDSP » ;
- Ces listes, qui peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires et 5 suppléants), devront indiquer les noms et prénoms des membres titulaires et des membres suppléants ;
- Ces listes seront imprimées par les services administratifs et serviront de bulletins de vote pour l'élection qui se déroulera lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

L'élection a lieu à bulletin secret sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret ».

LE COMITE SYNDICAL

VU le CGCT et notamment ses articles L 1411-5 et D.1411-5 relatifs aux délégations de service public ;

VU le code de la commande publique et notamment ses articles L1121- 1 à 3 et L3121-1 :

VU la délibération du Comité syndical du 19 mai 2026 décidant de former une commission permanente pour l'ensemble des contrats de concession de service public relevant du Code de la commande publique et fixant les modalités de dépôt des listes ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

RAPPELLE que la Commission de Délégation de Services Publics est composée des membres suivants :

- Le Président du SYVEDAC (ou son représentant) qui assure la présidence,
- Cinq membres du Comité syndical, titulaires en son sein et cinq membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder à l'élection à bulletin secret pour cette désignation ;

PROCÈDE à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants pour former la Commission de délégation de service public ;

CONSTATE qu'une liste a été déposée dans le délai et les conditions fixés par la délibération du 19 mai 2026 ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

16-260616-260616_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2026
Publication : 23/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



LISTE CANDIDATE :

Membres titulaires
Michel CAILLOUET – Pays de Falaise
Laurent HOTTELART – Cœur de nacre
Anne-Marie LAMY – Caen la mer
Patrice GERMAIN – Normandie Cabourg Pays d'Auge
Philippe LANDREIN – Vallées de l'Orne et de l'Odon
Membres suppléants
Pascal GROULT – Lisieux Normandie
Brigitte BARILLON – Caen la mer
Didier LIZORET – Caen la mer
Patricia FIEFFE – SMICTOM de la Bruyère
Fabrice DEROO – Caen la mer

OPERATION DE VOTE :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne (N) : 48 :

Sièges à pourvoir (S) : 10

Bulletins blancs et nuls (B) 0 :

Suffrages exprimés (E=N-B) 48 :

Quotient électoral (Q = E/5) 4,80 :

ATTRIBUTION DE SIEGES

	Voix (V)	Quotient (Q)	Sièges (S)	Reste =V -(SxQ)
Liste 1	48	4,80	10	0

PROCLAME élus les membres suivants pour former la Commission de délégation de service public :

Membres titulaires
Michel CAILLOUET – Pays de Falaise
Laurent HOTTELART – Cœur de nacre
Anne-Marie LAMY – Caen la mer
Patrice GERMAIN – Normandie Cabourg Pays d'Auge
Philippe LANDREIN – Vallées de l'Orne et de l'Odon
Membres suppléants
Pascal GROULT – Lisieux Normandie
Brigitte BARILLON – Caen la mer
Didier LIZORET – Caen la mer
Patricia FIEFFE – SMICTOM de la Bruyère
Fabrice DEROO – Caen la mer

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20260616-260616_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2026

Publication : 23/06/2026

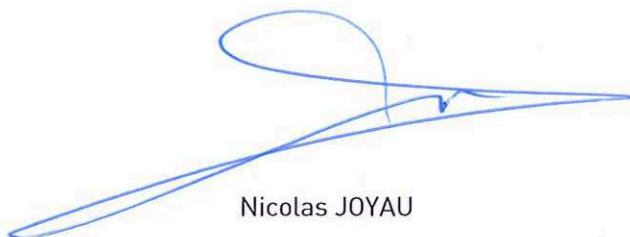
Pour l'autorité compétente par délégation



DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr ;

AUTORISE le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme



Nicolas JOYAU
Président du SYVEDAC

A L'UNANIMITE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20260616-260616_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2026

Publication : 23/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

